

en se fondant sur les lettres du premier ministre en ce qui concerne les déductions.

Ces modifications entreront en vigueur le premier janvier. Il va de soi que si le bill n'est pas adopté par le Parlement, des redressements devront être faits.

M. Cowan: J'étais prêt à discuter cette résolution en détail mais on nous traite de la même façon que l'an dernier lorsqu'on a présenté les crédits de Radio-Canada au cours de la dernière heure du dernier jour de l'année. Dans cette résolution, il est dit «qu'il est opportun de présenter une mesure d'un caractère provisoire concernant certains programmes de subventions conditionnelles et certains programmes à frais partagés». Le ministre aurait-il l'obligeance de nous dire que lorsque ce bill sera présenté, nous aurons le temps de le discuter en détail?

L'ordre n° 2 du *Feuilleton* traite du rapport O'Leary. On l'a présenté à la Chambre le 11 mars et certains d'entre nous ont attendu impatiemment l'occasion d'en discuter. Le ministre pourrait-il dire au comité—vous me demandez pourquoi je ne lui demande pas en particulier, mais j'aimerais que sa réponse figure dans un document public—quand le bill pourra nous être présenté pour que nous puissions l'étudier. Sera-ce dans neuf mois, comme cela a été le cas pour le rapport O'Leary présenté le 11 mars, ou peu après notre retour le 16 février?

L'hon. M. Gordon: Si les honorables députés veulent patienter et me permettre de répondre à la question, je serai heureux de le faire. J'espère que ce sera un des premiers articles dont on traitera, lorsque nous nous réunirons de nouveau.

M. le président: La résolution est-elle adoptée?

L'hon. M. Churchill: Sur division!

M. le président: Dois-je faire rapport de la résolution?

L'hon. M. Churchill: Sur division!

(Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée sur division.)

L'hon. M. Gordon demande ensuite à présenter le bill C-142, concernant l'application de certains programmes fédéraux-provinciaux.

(La motion est adoptée sur division et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): Quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois? Dès maintenant, du consentement de la Chambre?

L'hon. M. Churchill: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A la prochaine séance de la Chambre.

LA SANCTION ROYALE

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): La Chambre voudrait-elle m'accorder son indulgence pour que je puisse donner lecture de la communication suivante adressée à l'Orateur de la Chambre des Communes.

Ottawa, le 18 décembre 1964

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Robert Taschereau, C.P., juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui le 18 décembre, à 5 h. 45 du soir, pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre humble serviteur,

Le secrétaire adjoint du Gouverneur général,
A. G. Cherrier.

LES FINANCES

MODIFICATION DE CERTAINES LOIS DONT L'APPLICATION RELEVÉ DU DÉPARTEMENT DES ASSURANCES

La Chambre, formée en comité, passe à l'étude du bill C-123, intitulé loi visant à modifier certaines lois dont l'application relève du Département des assurances.

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): L'honorable M. Gordon, appuyé par l'honorable M. McIlraith, propose que je quitte le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier pour l'étude dudit bill.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, où en sommes-nous actuellement? Je crains que nous n'ayons pas compris ce que vous venez de dire.

M. Knowles: Nous en sommes à l'ordre n° 76.

L'hon. M. Churchill: Mettons les choses au point. Nous n'avons que quelques minutes à notre disposition et il s'agit ici d'un très long bill, comportant 43 articles ainsi que les modifications qui s'y rattachent et il n'était pas entendu que nous l'étudierions cet après-midi.

Le très hon. M. Diefenbaker: Nullement.

L'hon. M. Gordon: Il a été étudié par le comité.

M. Knowles: Attaquons-nous plutôt au code du travail.

L'hon. M. Gordon: Il serait peut-être bon que je signale que ce bill a été déféré au comité des banques et du commerce à la suite de la deuxième lecture. J'avais exprimé l'espoir que le comité voudrait bien étudier d'un œil favorable quatre modifications importantes. Le comité a tenu ses séances. Il